

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
16 février 2012
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 20 octobre 2011, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Kelapile

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2012-2013 (*suite*)

*Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
et mesures transitoires relatives à l'information financière à publier
par la Caisse dans le cadre des Normes comptables internationales
pour le secteur public*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.

11-55713X (F)

**Merci de recycler**

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/66/521)

1. **Le Président**, rappelant que la Secrétaire générale adjointe à la gestion a fait le point de la situation financière de l'Organisation le 11 octobre 2011, lors de la 7^e séance de la Commission, dit que sa déclaration a été publiée sous forme de rapport du Secrétaire général (A/66/521).

2. **M^{me} Casar** (Contrôleur) dit qu'il faut ajouter l'Autriche et Monaco à la liste des États Membres ayant versé l'intégralité de leurs contributions, qui figure au paragraphe 25 du rapport.

3. **M. Di Luca** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de la diminution de la dette contractée par l'Organisation à l'égard d'États Membres, mais reste préoccupé par l'accroissement des quotes-parts non acquittées. Conscient que beaucoup d'États, en particulier des pays en développement, ont été durement touchés par la crise financière mondiale, le Groupe souligne que la majeure partie des arriérés relatifs non seulement au maintien de la paix, mais également au budget ordinaire et aux tribunaux, sont le fait d'un petit nombre de pays développés et plus particulièrement de l'un d'entre eux. Qui plus est, un certain nombre d'États ayant des arriérés au titre du maintien de la paix sont des membres permanents du Conseil de sécurité, lesquels ont une responsabilité spéciale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

4. Le versement des contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition est une obligation imposée par la Charte des Nations Unies. Tous les États en mesure de s'acquitter de leurs obligations financières doivent le faire dans les meilleurs délais. Le Groupe est opposé à toute mesure unilatérale coercitive contraire au droit international qui rend difficile ou impossible pour certains de ses membres le versement de leurs contributions.

5. Le Groupe juge encourageante la perspective d'une réduction de la dette de l'Organisation à l'égard des pays ayant fourni des contingents ou des forces de police, mais demande que des mesures plus énergiques soient prises pour que ces pays soient remboursés en priorité, intégralement et dans les délais prévus. La plupart d'entre eux sont des pays en développement qui

ne pourraient, sans aide, financer sur de longues périodes leurs contingents et l'entretien du matériel leur appartenant. Il faut reconnaître les sacrifices consentis par les nombreux nationaux de ces pays déployés sur le terrain et le dévouement dont ils font preuve.

6. **M^{me} Pakarati** (Chili), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que les arriérés dus à l'Organisation risquent d'empêcher celle-ci de s'acquitter de ses mandats et de fonctionner de manière efficace. Les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières intégralement et dans les délais prévus, en particulier lorsqu'ils doivent des sommes importantes, ce qui est régulièrement le cas pour l'un d'entre eux.

7. Notant avec satisfaction que, selon les prévisions, la dette de l'Organisation à l'égard des États Membres ayant fourni des forces militaires ou de police aux opérations de la paix devrait diminuer, le Groupe demande instamment au Secrétaire général de veiller à ce que ces pays soient remboursés intégralement et dans les délais prévus. L'oratrice fait observer à ce propos que plusieurs membres du Groupe consentent de lourds sacrifices pour respecter les engagements qu'ils ont pris de fournir des contingents et d'entretenir le matériel dont ceux-ci sont dotés. Rappelant que plusieurs missions de maintien de la paix terminées affichent un déficit, elle demande une nouvelle fois à tous les pays ayant des arriérés de les régler le plus rapidement possible.

8. Le Groupe note avec préoccupation que si les contributions reçues au titre des tribunaux internationaux ont augmenté, les arriérés sont également en hausse. En ce qui concerne le plan-cadre d'équipement, le Groupe engage tous les États Membres à verser leur quote-part de financement du projet intégralement et dans les délais fixés pour que le calendrier établi puisse être respecté.

9. Enfin, le Groupe condamne toute mesure unilatérale coercitive contraire au droit international susceptible de rendre difficile ou impossible pour l'un de ses membres le versement de ses quotes-parts.

10. **M^{me} Marchuk** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations constatent avec satisfaction que l'Organisation devrait terminer l'année 2011 avec un excédent de trésorerie. Elles déplorent néanmoins que le montant des quotes-parts impayées ait augmenté, et cela pour toutes les catégories budgétaires. Il est

inacceptable que celui des contributions dues au titre du maintien de la paix se chiffre à 3 milliards de dollars. Par ailleurs, la baisse des réserves de liquidités des missions favorise une pratique imprudente, à savoir le financement par avances internes.

11. Les trois délégations exhortent tous les États Membres à payer leurs quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans condition. Ils invitent aussi ceux qui sont autorisés à le faire à présenter un échéancier de paiement pluriannuel, afin de résorber leurs arriérés.

12. Pour améliorer la situation financière de l'ONU, il ne suffit pas de lui fournir les ressources dont elle a besoin. Il incombe aussi aux États Membres de veiller à ce que ces ressources soient bien gérées. À cet égard, les trois délégations saluent les efforts faits par le Secrétaire général pour accroître la rigueur financière et renforcer le contrôle interne ainsi que l'obligation de rendre compte. Elles saluent aussi toutes les initiatives de nature à accroître l'efficacité de l'Organisation et à favoriser une meilleure utilisation des ressources mises à sa disposition.

13. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua) estime que le seul moyen de relever les défis qui se posent en matière de paix et de développement est de renforcer le multilatéralisme et de doter l'ONU des moyens financiers dont elle a besoin. Il est paradoxal que certains États Membres soient redevables de sommes importantes au titre du budget ordinaire, alors qu'ils versent par ailleurs de généreuses contributions volontaires assorties de conditions constituant parfois des entorses aux directives données par les organes délibérants. En outre, le montant des quotes-parts de n'importe quel État Membre est dérisoire par rapport aux milliards de dollars qui ont été dépensés pour sauver un système économique injuste à l'origine de millions de décès chaque année.

14. La Charte est formelle : tous les États Membres sont tenus de verser leurs quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans condition pour que l'Organisation puisse s'acquitter de sa mission. Il est inquiétant que 88 % des arriérés relatifs au budget ordinaire soient dus par le principal contribuant qui se trouve donc être aussi le principal débiteur de l'Organisation. Autre point encore plus préoccupant : les arriérés relatifs au maintien de la paix, très élevés, sont dus en majeure partie par des pays qui, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, ont une

responsabilité particulière dans le maintien de la paix internationale.

15. Un État qui n'honore pas ses engagements financiers à l'égard de l'Organisation ou qui empêche d'autres États de le faire ne saurait imputer aux carences de la gestion le manque d'efficacité de l'Organisation. Il est plus que temps de lever une fois pour toutes un embargo injuste et déraisonnable qui fait que pour Cuba le versement des contributions est une véritable course d'obstacles. Le moment est venu de tourner la page en mettant fin à une regrettable survivance d'une guerre froide qui ne semble pas devoir finir.

16. En ce qui concerne le budget ordinaire, un moyen d'améliorer considérablement la situation serait de créer un compte distinct pour les missions politiques spéciales, dont le coût est passé de 100 millions de dollars en 2000 à 1,2 milliard de dollars. Sans les pays qui fournissent des contingents, dont la grande majorité sont des pays en développement, il n'y aurait tout simplement pas d'opérations de maintien de la paix. Il est donc normal qu'ils soient remboursés à titre prioritaire du coût des services fournis.

17. L'ONU ne peut mener une action énergique et efficace tant que sa situation financière reste précaire. En dépit de sa petite taille et de nombreuses difficultés, le Nicaragua a mis sa fierté à s'acquitter intégralement de sa quote-part de financement du budget ordinaire, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement et continuera de le faire malgré la ponction que cela suppose sur le budget national et les ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté.

18. **M. Bayat Mokhtari** (République islamique d'Iran) dit qu'au début de 2011, une banque new-yorkaise a fermé les comptes des missions de plusieurs États Membres, dont la République islamique d'Iran, une décision sans précédent et illégale. La conséquence de cette initiative contraire aux engagements du pays hôte est que le Gouvernement iranien a eu beaucoup de mal à gérer au jour le jour les activités de sa mission permanente et n'a pu s'acquitter de ses obligations financières à l'égard de l'ONU.

19. Après s'être débattu plusieurs mois pour sortir d'une situation qui n'était pas de son fait, le Gouvernement iranien a réussi à ouvrir un compte dans une autre banque. Malheureusement, le transfert du compte de sa mission permanente de l'ancienne banque à la nouvelle étant compliqué, il n'a pas encore pu

virer de fonds aux États-Unis d'Amérique, ce qui explique qu'il n'ait pu verser ses quotes-parts.

20. L'orateur précise que son gouvernement, qui s'est toujours acquitté de ses obligations financières à l'égard des organisations internationales, s'efforce actuellement de lever les derniers obstacles qui l'empêchent de virer les fonds nécessaires au fonctionnement de sa mission permanente et au versement de ses contributions.

21. **M. Diallo** (Sénégal) se félicite de l'amélioration notable apportée à la gestion des ressources financières et humaines de l'Organisation depuis quelques années. Le Secrétariat doit être géré selon les normes les plus élevées en matière d'efficience, de transparence et de maîtrise des coûts de fonctionnement, et dans le respect des dispositions de la résolution 64/259 de l'assemblée générale.

22. En ce qui concerne la dette contractée par l'ONU à l'égard des pays ayant fourni des contingents et du matériel aux opérations de maintien de la paix, qui devrait s'élever à 448 millions de dollars à la fin de 2011, il importe que les pays en question soient remboursés dans les meilleurs délais. Ces États, qui appartiennent dans leur majorité au monde en développement, pourront ainsi renouveler les équipements et continuer d'apporter leur concours aux activités de rétablissement et de maintien de la paix de l'ONU.

23. La délégation sénégalaise invite tous les États Membres à verser leurs contributions statutaires au financement des tribunaux internationaux, pour que ceux-ci puissent parachever leurs travaux au plus tard le 31 décembre 2014, conformément à la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité.

24. **M. Yamamoto** (Japon), rappelant que tout État Membre est tenu de verser sa quote-part intégralement et à l'échéance fixée, dit que le Japon s'est toujours acquitté de cette obligation. C'est parce que d'autres États Membres font eux aussi des efforts analogues que la situation de trésorerie de l'Organisation s'est améliorée. La délégation japonaise demande au Secrétariat d'utiliser efficacement les contributions mises à sa disposition par les États Membres pour exécuter les mandats qui lui sont confiés par les organes délibérants.

25. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) note que, si la situation financière globale de l'ONU s'est améliorée

en 2011, il n'en va pas de même de celle des opérations de maintien de la paix. D'après le rapport du Secrétaire général, 130 millions de dollars provenant des comptes de certaines opérations ont servi à financer d'autres missions en activité, si bien que 53 millions de dollars seulement sont encore disponibles pour ces financements croisés. Compte tenu du faible levier que ce montant représente et du caractère imprévisible des besoins en matière de maintien de la paix, force est de reconnaître que le financement effectif des opérations n'est pas garanti. La situation est encore plus inquiétante lorsqu'on sait que l'exercice budgétaire des opérations va du 1^{er} juillet au 30 juin, alors que les contributions sont versées en majeure partie en avril et en mai. Devant ce constat, la délégation sénégalaise réitère que les contributions en général, et celles qui concernent les opérations de maintien en particulier, doivent être versées intégralement et à temps, si l'on veut préserver la paix et la sécurité dans le monde, promouvoir le développement, contribuer au respect des droits de l'homme et appuyer les activités humanitaires.

26. Conformément à la nouvelle politique étrangère du Président Alassane Ouattara, qui a décidé d'apurer tous les arriérés de contribution au financement des organisations internationales, le Gouvernement ivoirien a versé toutes les contributions statutaires qu'il devait à l'ONU. Il vient aussi de conclure avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire un accord par lequel il met gracieusement à la disposition de celle-ci des locaux destinés à son quartier général. Ces décisions témoignent de l'attachement de la Côte d'Ivoire aux buts et principes énoncés dans la Charte et marquent également son retour effectif sur la scène internationale.

27. **M^{me} Lee** (Singapour) note que les conditions financières dans lesquelles l'ONU est appelée à opérer ne sont toujours pas satisfaisantes, alors que la situation pourrait être tout autre. S'il est vrai que quelques États Membres sont en butte à des difficultés, il est vrai aussi que leurs contributions ne représentent qu'une faible part du budget. En réalité, le problème tient au paiement tardif, voire au non-paiement des contributions dues par les principaux contributeurs, lesquels pourraient assainir considérablement la situation financière de l'Organisation en versant leurs quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans condition.

28. Dans un contexte de crise économique mondiale, la qualité de la gestion financière de l'Organisation joue également un rôle majeur. Les États Membres sont en droit de demander que les fonds soient utilisés de manière efficiente et le Secrétariat doit rendre des comptes et produire des résultats. Au lieu d'engager des dépenses excessives au Siège, la communauté internationale devrait affecter les ressources de l'Organisation aux zones touchées par la crise.

29. La Charte impose à tous les États Membres de verser leurs quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans condition. Le fait d'exiger toujours plus de l'Organisation tout en ne payant pas les contributions mises en recouvrement ne peut que conduire les États Membres à se désintéresser de l'Organisation. Les États Membres ne peuvent pas se contenter de proclamer leur attachement à celle-ci : ils doivent en donner des preuves tangibles.

30. **M. Cumberbatch** (Cuba) estime remarquable que les arriérés les plus importants soient dus par un seul État Membre, celui-là même qui bénéficie de la plus importante distorsion résultant de la méthode utilisée pour établir le barème des quotes-parts. Les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières intégralement, ponctuellement et sans condition. Loin d'être à l'origine de la crise économique, la plupart des États qui ont vu leur capacité de paiement diminuer ces dernières années en sont les victimes.

31. Il est particulièrement frappant que les États Membres qui prennent prétexte de la crise pour justifier des réductions budgétaires arbitraires ne semblent pas du tout s'inquiéter de l'importance prise par les ressources extrabudgétaires, lesquelles représentent près de 60 % de l'enveloppe budgétaire du Secrétariat pour l'exercice biennal 2010-2011 et constituent une part encore plus importante du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. En outre, la responsabilité de protéger est invoquée pour justifier d'énormes dépenses aboutissant au bombardement de civils, tandis que des États Membres opposés à cette forme d'interventionnisme sont obligés de prendre en charge le coût des missions politiques spéciales et que les budgets des programmes de prestation de services sociaux et de promotion du développement durable sont amputés. La composante développement des activités de l'Organisation doit être renforcée pour promouvoir la paix et la sécurité.

32. En dépit des difficultés qu'elle rencontre en tant que pays en développement victime de la crise économique, Cuba continue de témoigner de son attachement au multilatéralisme en participant activement aux activités de l'ONU et en s'acquittant de ses obligations financières. Elle a versé l'intégralité de ses quotes-parts de financement du budget ordinaire, du plan-cadre d'équipement et des tribunaux internationaux et met tout en œuvre pour payer dans les meilleurs délais celles relatives au maintien de la paix, cela en dépit de l'embargo économique, commercial et financier imposé de manière injuste et criminelle par les États-Unis d'Amérique. Comme il lui est impossible d'utiliser le dollar des États-Unis ou de procéder à des virements directs, il lui faut subir les fluctuations des taux de change et passer par un intermédiaire. L'embargo, qui est contraire aux normes juridiques internationales et à la Charte des Nations Unies, est pour Cuba le principal obstacle au développement durable. L'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises qu'il soit levé, mais en vain.

33. En conclusion, l'orateur salue la mise en place du portail qui permet aux États Membres de suivre en ligne l'état de leurs contributions.

34. **M. Kim Seo Jung** (République de Corée) dit que si la situation financière s'est améliorée en 2011, le montant de l'enveloppe budgétaire a régulièrement augmenté de façon sensible au cours de la décennie écoulée, une tendance inquiétante qui ne saurait perdurer vu les difficultés économiques des États Membres. L'Organisation doit donc tout mettre en œuvre pour s'acquitter de sa mission de manière plus efficace et plus économique. De son côté, le Gouvernement de la République de Corée fera tout son possible pour verser dans les meilleurs délais ses arriérés de contribution aux opérations de maintien de la paix et pour verser à l'échéance fixée sa quote-part de financement du budget ordinaire.

35. **M. Pankin** (Fédération de Russie) dit que, si la situation financière de l'Organisation s'est globalement améliorée en 2011, plusieurs sujets de préoccupations subsistent. Ainsi, le montant des contributions non acquittées à la fin de l'année est plus élevé qu'à la fin de 2010, et ce, pour toutes les catégories. Ces arriérés ont une incidence sur les liquidités dont l'Organisation dispose pour financer ses activités. Rappelant que la majeure partie de ces sommes est due par quelques États Membres, l'orateur dit que le non-respect par

ceux-ci de leurs obligations financières risque d'avoir une incidence négative sur les activités de l'Organisation. Cela étant, la délégation russe note avec satisfaction que le nombre d'États qui ont versé leur dû intégralement et dans les délais fixés est plus important qu'en 2010.

36. Acceptant d'assumer une charge financière malgré une situation économique précaire, les États Membres sont en droit d'exiger du Secrétariat une planification rationnelle des ressources et une évaluation réaliste des moyens matériels et humains nécessaires à l'exécution des mandats approuvés. La diminution de la dette contractée par l'Organisation à l'égard des pays ayant fourni des contingents va dans le sens souhaité, mais il serait prématuré de croire le problème définitivement réglé. Le versement intégral des contributions statutaires dans les délais fixés et sans condition est le seul moyen de donner à l'Organisation les moyens de réagir de manière crédible face aux défis et aux menaces de l'heure et d'exécuter les programmes et projets approuvés par les États Membres.

37. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement prend ses engagements internationaux très au sérieux et fait beaucoup d'efforts pour verser ses contributions statutaires intégralement et ponctuellement.

38. Nul n'ignore que le montant dû par le Gouvernement américain est faussé du fait que l'exercice budgétaire des États-Unis diffère de celui de l'ONU. Les États-Unis, qui sont le principal contribuant, ont versé en 2010 plus de 7,5 milliards de dollars de contributions statutaires et de contributions volontaires à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Depuis janvier 2011, ils ont versé plus de 2 milliards au titre de leurs quotes-parts de financement des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux et comptent verser dans les mois à venir leur quote-part de financement du budget ordinaire pour 2011. Il est tout à la fois faux et absurde de prétendre que le Gouvernement américain ne s'acquitte pas de ses obligations à l'égard de l'Organisation.

39. Les États-Unis restent déterminés à soutenir l'ONU et le rôle vital qu'elle joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'aide au développement, l'aide humanitaire et la promotion des droits de l'homme.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (suite)

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et mesures transitoires relatives à l'information financière à publier par la Caisse dans le cadre des Normes comptables internationales pour le secteur public (A/66/7/Add.2 et A/66/266 et Corr.1; A/C.5/66/2)

40. **M^{me} Nikoi** (Présidente du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), présentant le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur le budget de la Caisse et les mesures transitoires relatives à l'information financière que celle-ci devra publier dans le cadre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (A/66/266 et Corr.1), dit que, hormis la rubrique concernant la mesure transitoire applicable à partir du 1^{er} janvier 2012 à la publication de l'information financière dans le cadre des normes IPSAS, le document à l'examen porte sur le budget-programme de la Caisse pour l'exercice 2010-2011 et son projet de budget-programme pour 2012-2013.

41. La Caisse, qui a connu une croissance régulière depuis sa création, a vu le nombre des personnes auxquels elle fournit des services augmenter dans des proportions historiques au cours des 10 dernières années. Simultanément, elle a modifié ses dispositions, qui couvrent désormais un plus grand nombre d'individus et de situations personnelles. L'augmentation du volume de travail et de la complexité des activités qui en a résulté s'est produite à un moment où une vague de départs, à la retraite ou autre, venait régulièrement réduire sa mémoire institutionnelle.

42. La valeur de réalisation des actifs, tombée à 31,3 milliards de dollars à la fin de 2008, était remontée à 41,4 milliards de dollars à la fin de 2010, mais est redescendue à 38,1 milliards de dollars au 30 septembre 2011, en raison de l'évolution récente des cours.

43. Pour ce qui est du budget de la Caisse, les dépenses d'administration se décomposent en trois grandes catégories : les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille et les frais d'audit. Le projet de budget a été établi selon les règles de présentation de la budgétisation axée sur les résultats, que la Caisse a appliquées pour la première fois dans son projet de

budget pour l'exercice 2008-2009. Les prévisions de dépenses ont donc été calculées en fonction des programmes de travail. Dans sa résolution 65/249, l'Assemblée générale a approuvé la réaffectation en fonction des besoins de crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011. Les montants révisés se présentent comme suit : 92 308 500 dollars pour les frais d'administration, 81 197 500 dollars pour les frais de gestion du portefeuille, 2 645 000 dollars pour les frais d'audit et 167 500 dollars pour les dépenses afférentes au Comité mixte. Le montant directement imputable à la Caisse et la part des dépenses imputables à l'ONU ne sont pas modifiées et s'élèvent respectivement à 154 749 100 dollars et 21 569 400 dollars.

44. Le crédit ouvert pour l'exercice en cours a été révisé afin de tenir compte du coût, chiffré à 94 600 dollars, d'un poste de la classe P-4 nécessaire au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions aux fins de la mise en œuvre des normes IPSAS. Cette augmentation a été compensée par une diminution de même montant des crédits prévus pour les services contractuels. Le montant total des dépenses de l'exercice 2010-2011 est maintenant estimé à 154 545 700 dollars (80 478 500 dollars pour les frais d'administration, 71 289 000 dollars pour les frais de gestion du portefeuille, 2 532 900 dollars pour les frais d'audit et 245 300 dollars pour les dépenses afférentes au Comité mixte), soit une réduction de 21 772 800 dollars, ou 12,3 %, par rapport au montant total des crédits ouverts. Par ailleurs, les dépenses extrabudgétaires devraient s'élever à 144 300 dollars, un montant inférieur de 13 900 dollars, soit 8,8 %, à celui approuvé.

45. S'agissant du projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013, la Présidente du Comité mixte précise que les frais d'administration recouvrent le coût de tous les services qui seront fournis aux participants, aux retraités et aux autres bénéficiaires et des activités qui seront menées pour leur compte. Les frais de gestion du portefeuille, qui sont entièrement couverts par le rendement du capital, représente le coût des activités de la Division de la gestion des investissements. Les frais d'audit sont ceux afférents aux missions des auditeurs internes et externes chargés de vérifier les opérations de la Caisse.

46. Faisant suite à une demande formulée par le Comité mixte lors de la précédente session, le Groupe de travail budgétaire a entrepris l'examen du projet de budget 90 jours avant la session de 2011 du Comité

mixte, pour pouvoir l'étudier à fond. Sur la proposition de son groupe de travail, le Comité mixte a approuvé le projet de budget pour 2012-2013 tel qu'il figure dans le rapport dont la Commission est saisie. L'enveloppe budgétaire proposée s'élève à 194 164 000 dollars, ce qui comprend les frais d'administration (98 407 600 dollars), les frais de gestion du portefeuille (92 938 200 dollars), les frais d'audit (2 613 800 dollars) et les dépenses afférentes au Comité mixte (204 400 dollars). Sur ce total et conformément à l'accord de partage des coûts, 173 260 600 dollars seraient pris en charge par la Caisse et 20 903 400 dollars par l'ONU, ce dernier montant étant inférieur de 666 000 dollars à celui inscrit dans le budget de l'exercice précédent. Le Comité mixte a également approuvé un montant de 156 800 dollars représentant les dépenses extrabudgétaires à prévoir au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service, montant qui sera financé par les organisations affiliées.

47. Le projet de budget est pleinement conforme aux priorités définies dans le premier cadre stratégique de la Caisse, tel qu'approuvé par le Comité mixte. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits prévus pour l'exercice à venir sont récapitulés dans le tableau 13. Les priorités continuent de porter sur les points suivants : le nouveau Système intégré d'administration des pensions, l'adoption des normes IPSAS, les services clients (meilleure réactivité) et les mesures nécessaires pour l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'évaluation et la gestion des risques, l'apprentissage en ligne, la formation et la gestion du savoir. Le Comité mixte n'a pas recommandé de créer un nouveau poste au titre de l'Administration, mais il a recommandé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de fonctionnaire du budget et a approuvé le financement de deux postes temporaires supplémentaires pour les services clients (Opérations). Il a également décidé de maintenir un poste extrabudgétaire, financé par les organisations affiliées, dont le titulaire sera chargé du régime d'assurance maladie après la cessation de service.

48. L'essentiel des crédits demandés pour le secrétariat de la Caisse a trait au Système intégré d'administration des pensions. Le budget approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011 donnait la liste détaillée des dépenses à engager pour mener à bien le projet : matériel, logiciels, services contractuels et

dépenses accessoires auxquelles s'ajoutait le coût de 18 postes temporaires, dont l'un a été supprimé en 2011. En ce qui concerne les frais de gestion du portefeuille, le Comité mixte recommande de créer sept postes et de financer deux postes supplémentaires de personnel temporaire à la Division de la gestion des investissements. Comme dans ses précédentes propositions budgétaires, le Comité mixte demande également l'autorisation de pouvoir compléter jusqu'à concurrence de 200 000 dollars les contributions volontaires qui seront versées au Fonds de secours au titre de l'exercice 2012-2013.

49. Rappelant que le Comité mixte a décidé d'adopter les normes IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2012 et que la Caisse applique le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, la Présidente du Comité mixte explique qu'il faut adopter une mesure transitoire que la Caisse appliquera jusqu'à ce que l'Organisation ait elle-même commencé à appliquer les normes. La disposition transitoire recommandée par le Comité mixte est indiquée à la section V du rapport.

50. **M. Berridge** (Directeur par intérim de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/66/2), dit que comme l'indique le Comité mixte, la part incombant à l'Organisation des frais d'administration et frais d'audit de la Caisse s'élève à 20 903 400 dollars, dont 13 378 200 dollars sont imputables sur le budget ordinaire, le solde de 7 525 200 dollars devant être pris en charge par les fonds et programmes des Nations Unies.

51. Un montant de 14 276 100 dollars a été inscrit au chapitre 1 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, afin de couvrir la partie des dépenses du secrétariat central de la Caisse imputables sur le budget ordinaire, ce montant ne tenant pas compte des sommes qui seront remboursées par les fonds et programmes.

52. Si l'Assemblée générale approuve les propositions du Comité mixte, le crédit demandé au chapitre 1 ((Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 sera réduit de 897 900 dollars.

53. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/66/7/Add.2), dit que le Comité a été informé que la part des placements de la Caisse en actions des marchés émergents avait augmenté, passant de 13 % des investissements en actions au 31 mars 2010 à 15,5 % au 31 août 2011. Rappelant ses recommandations antérieures, le Comité prend note avec satisfaction des progrès accomplis quant à la diversification du portefeuille de la Caisse au profit d'actions des marchés émergents, et réitère sa position selon laquelle les décisions d'investissement doivent être fondées sur les quatre grands critères que sont la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité.

54. Le Comité consultatif n'est pas opposé aux recommandations du Comité mixte concernant les effectifs de la Caisse pour l'exercice biennal 2012-2013. Il s'inquiète néanmoins du grand nombre de postes vacants et des difficultés que rencontre la Caisse pour recruter des fonctionnaires compétents et expérimentés.

55. S'agissant des objets de dépense autres que les postes, on a précisé au Comité consultatif que le projet de mise en place du Système intégré d'administration des pensions ne serait pas achevé avant la fin de 2014 mais que son coût (22 660 300 dollars) n'avait pas été revu à la hausse. Tout en ayant conscience de la nécessité d'atténuer les risques dans le domaine de la gestion des investissements et d'améliorer les services fournis, le Comité compte que les avantages attendus du Système permettront, une fois celui-ci en exploitation, de réduire les demandes de crédits dans les projets de budget à venir.

56. Le Comité consultatif approuve les propositions du Secrétaire général concernant la nomination de membres du Comité des placements.

57. Enfin, rappelant que la Caisse a l'intention d'appliquer les normes IPSAS à partir de janvier 2012, le Président du Comité consultatif dit que celui-ci n'est pas opposé à la proposition du Comité mixte tendant à autoriser la Caisse à continuer d'appliquer le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU d'une manière qui lui permette de se conformer aux normes.

58. **M. Di Luca** (Argentine) parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note avec satisfaction que la Caisse a augmenté ses investissements dans les

pays en développement et les pays en transition. Le Groupe attend avec intérêt qu'on lui communique les résultats des études récentes sur les possibilités de placement en Afrique et dans le Moyen-Orient, tout en soulignant que les investissements doivent être effectués sur la base des quatre grands critères que sont la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité. Il se félicite des améliorations apportées à la présentation du projet de budget de la Caisse, notant que les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 sont conformes à la budgétisation axée sur les résultats, et il invite le Comité mixte à poursuivre ces efforts.

59. Comme le Comité mixte, le Groupe s'inquiète des difficultés que pose l'augmentation du volume de travail et de la complexité des activités de la Caisse, résultat, d'une part, de l'augmentation de la population desservie et de la longévité des bénéficiaires et, d'autre part, de la perte régulière de mémoire institutionnelle due au nombre élevé de départs à la retraite et autres formes de cessation de service. Il engage la Caisse à n'épargner aucun effort pour pourvoir tous les postes vacants dans les meilleurs délais.

60. Enfin, le Groupe souhaiterait recevoir des précisions sur un certain nombre d'initiatives que la Caisse compte entreprendre pendant l'exercice biennal à venir, notamment celles qui portent sur le nouveau Système intégré d'administration des pensions, l'adoption des normes IPSAS, la recherche d'une meilleure réactivité des services aux clients et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'évaluation et la gestion des risques, l'apprentissage en ligne, la formation et la gestion du savoir.

61. **M. Sach** (Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse) dit que le Comité mixte note avec satisfaction que le Comité consultatif ainsi que le Groupe des 77 et la Chine saluent les efforts qu'il a déployés pour diversifier le portefeuille en y ajoutant les actions de marchés émergents. La Caisse estime que les possibilités d'investissements associant une bonne rentabilité et un niveau de risque acceptable se déplacent de l'Amérique du Nord et de l'Europe vers d'autres régions du monde. La Caisse doit donc continuer de diversifier son portefeuille pour atteindre ses objectifs. Le Comité des placements s'est réuni à deux reprises ces dernières années pour débattre de la diversification et abordera de nouveau cette question lors de sa prochaine réunion, en février 2012.

62. Le souci de diversification procède d'un plan mûrement réfléchi dont l'objet est de trouver les meilleures possibilités d'investissement. Avec un portefeuille composé à hauteur de 15 % d'actions de marchés émergents, la Caisse est légèrement plus investie dans ce secteur que les portefeuilles de référence, tels que le Morgan Stanley Capital International World index. Elle poursuivra son travail d'analyse, qui lui permettra, en procédant avec la précaution voulue, de garder une position de chef de file parmi les fonds investis en actions, et tiendra la Commission informée.

La séance est levée à 12 h 5.